

LE POLYVALENT

GUIDE DU PRODUIT

Solutions d'assurance
collective

Dépenses de
santé connexes



EN QUOI CONSISTE LA GARANTIE DÉPENSES DE SANTÉ CONNEXES?

La garantie Dépenses de santé connexes (DSC) est une composante facultative qui offre des choix aux employeurs en ce qui concerne les besoins en matière de santé de leurs employés et de la souplesse afin d'utiliser l'argent des garanties là où le besoin se fait le plus sentir.

Tous les employés n'ont pas des besoins en assurance identiques. Il est donc heureux qu'un employeur puisse offrir à ses employés une option telle que la garantie DSC qui leur donne la flexibilité d'attribuer plus d'argent pour les dépenses de santé, là où c'est le plus important pour eux.

Comment fonctionne la DSC?

- L'employeur ajoute la garantie DSC à l'assurance maladie complémentaire (AMC) du régime d'assurance collective.
- Les employés peuvent utiliser la garantie DSC pour payer les dépenses engagées non admissibles dans le cadre de l'assurance maladie complémentaire ou de l'assurance dentaire.
- Les dépenses de santé admissibles à la garantie DSC sont les frais médicaux admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Pour plus de détails sur les frais médicaux admissibles, visitez le site Internet www.cra-arc.gc.ca.
- Les structures de coûts comprennent des taux individuels et familiaux, et l'employeur choisit le montant de la garantie.
- Le coût de la garantie DSC est ajouté aux taux de protection individuelle/familiale de l'AMC.

Quels sont les avantages pour l'employeur?

- La garantie DSC étant considérée comme une assurance, l'employeur peut choisir de partager les coûts avec les employés.
- Les coûts mensuels sont plus prévisibles, parce que l'employeur choisit les montants maximums de la garantie.
- L'employeur peut donner à ses employés plus de souplesse dans la conception du régime.
- Les primes de la garantie DSC sont déductibles d'impôt à titre de frais d'affaires de l'entreprise et offrent les mêmes avantages fiscaux liés aux primes que les primes habituelles d'assurance collective.
- Les demandes de règlement de médicaments, de fournitures médicales et d'autres frais élevés – tels que ceux engagés à l'extérieur du pays, demeurent du domaine de l'assurance maladie complémentaire normale.

Quels sont les avantages pour l'employé?

- Les employés apprécient la souplesse de pouvoir utiliser le montant prédéterminé de cette garantie pour satisfaire les besoins de leur famille, puisque tous les frais médicaux admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu sont remboursables.
- Les indemnités remboursées par la garantie DSC ne sont pas imposables pour les employés. (Au Québec, les primes payées par un employeur sont considérées comme un avantage imposable pour les employés.)

CONCEPTION DU PRODUIT

- Protection basée sur une franchise de 0 \$ et une coassurance de 100 %.
- L'employeur peut choisir des montants annuels pour la protection individuelle/familiale de la garantie DSC allant de 100 \$ à 5 000 \$, par multiple de 25 \$.
- Pour les groupes à catégories multiples, l'employeur peut choisir d'ajouter la garantie DSC à certaines catégories ou à l'ensemble de celles-ci. Les montants de la garantie peuvent varier selon les catégories d'employés.
- La protection peut se faire sur une base d'année de police ou d'année civile afin de la faire correspondre à l'année d'indemnisation de l'assurance collective.
- Les modifications du montant maximum de la garantie sont autorisées à chaque anniversaire de police.

Comparaison avec un compte de dépenses de santé

Compte de dépenses de santé (CDS) vs. garantie Dépenses de santé connexes (DSC)

CDS	DSC
Extension de la définition des personnes à charge	Même définition des personnes à charge que le régime de l'assuré
Possibilité d'inclure les employés non couverts par l'AMC ou par l'assurance dentaire	Participation requise à l'AMC et donc admissibilité à la garantie DSC
CDS financé par l'employeur	Possibilité de partage des coûts entre employeur et employés
Possibilité de report prospectif des dépenses engagées dans l'année, ou de l'attribution	Seules les dépenses engagées dans l'année sont prises en compte par la garantie DSC
Financement sur une base de services administratifs seulement (SAS)	La garantie DSC peut être offerte comme une garantie assurée ou comme SAS (20Plus uniquement)

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best². Notre vision est d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.

¹ *Financial Post Magazine*, juin 2010, selon le revenu

² Au 10 juin 2010

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre toute décision.

^{MC} Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.